

République française
SAINT CERNIN
Département du Cantal

Séance du vendredi 22 janvier 2021

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 15/01/2021

Présents : 11
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Secrétaire de séance :
Christelle CHAUVET

Représentés: Luc AVELLANEDA

Absents: Bousquet Eric, Lacombe Sylvie, Tougy Georgette

Objet: CREMATORIUM : ORTHOMETALS POUR CCAS - 2021_002

Monsieur le Maire informe les membres présents que la Société Nouvelle de Crémation a signé un contrat avec Orthometals, prestataire spécialisé dans la collecte et le recyclage d'implants orthopédiques et autres résidus métalliques issus de la crémation.

Conformément à l'article 4 du contrat, il est convenu qu'après traitement des déchets, Orthometals reverse une partie des recettes de valorisation à un bénéficiaire désigné par la collectivité.

Après délibération, les membres présents décident de désigner le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cernin comme bénéficiaire de la partie des recettes de valorisation versée par Orthometals et autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 8/02/2021
et publication ou notification du 17/02/2021

Le Maire,
A. DUJOLS



Le Maire,
A. Dujols

PREFECTURE DU CANTAL

08 FEV. 2021

BUREAU DU COURTIER